



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

n° 018-2020

Nîmes, le 6 février 2020

Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier
Communes d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bouillargues,
Caissargues, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Garons, Le Cailar,
Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Redessan, Saint-Gervasy,
Vergèze, Vestric et Candiac

ARRÊTÉ N° 30-2020-02-06-003

**déclarant cessibles les terrains nécessaires à la réalisation du contournement ferroviaire
de Nîmes et Montpellier sur le territoire des communes de Bernis, Bouillargues,
Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes**

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Gard approuvé le 7 juin 2017 ;

VU le décret du 16 mai 2005, publié au Journal officiel de la République française du 17 mai 2005, déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires au contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier ;

VU le contrat de partenariat public/privé du 28 juin 2012 conclu entre Réseau Ferré de France et OC'VIA Construction pour la réalisation du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier ;

VU le contrat de conception-réalisation en date du 28 juin 2012 conclu entre la société OC'VIA et la société OC'VIA Construction ;

VU le décret n° 2012-887 du 18 juillet 2012 approuvant le contrat conclu entre Réseau Ferré de France et la société OC'VIA Construction, pour la conception, la construction, le fonctionnement, la maintenance, le renouvellement et le financement du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier ;

VU le décret du 28 avril 2015 prorogeant jusqu'au 17 mai 2020 les dispositions visées à l'article 2 du décret du 16 mai 2005 relatives aux expropriations nécessaires à la réalisation des travaux du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier ;

VU les trois enquêtes parcellaires réalisées au cours des années 2013, 2014 et 2017 en vue de délimiter les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier, et les arrêtés préfectoraux de cessibilités adoptés à l'issue de ces enquêtes ;

VU la demande présentée le 11 mars 2019, par la société OCVIA en vue de l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, dans le cadre de la réalisation des travaux du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, sur les communes d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bouillargues, Caissargues, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Garons, Le Cailar, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Redessan, Saint-Gervasy, Vergèze, Vestric-et-Candiac ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2019-04-09-003 du 9 avril 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire complémentaire sur le territoire des communes de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes, en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par SNCF Réseau pour permettre la réalisation des travaux nécessaires au contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier ;

VU les exemplaires du journal « Midi Libre » du dimanche 28 avril et du jeudi 16 mai 2019 dans lesquels a été publié l'avis d'enquête publique parcellaire complémentaire ;

VU les dossiers d'enquête parcellaire complémentaire et les registres correspondants déposés en mairies de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes et laissés à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit 16 jours consécutifs, du lundi 13 mai au mardi 28 mai 2019 ;

VU les justificatifs des notifications individuelles adressées aux propriétaires concernés, les informant du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie ;

VU le procès-verbal de l'opération dressé par le commissaire enquêteur et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés, établis le 28 juin 2019 ;

Vu la demande formulée par la société OCVIA le 30 janvier 2020, relative à la prise de l'arrêté de cessibilité en faveur de la société SNCF Réseau ;

VU les modifications apportées, depuis la fin de l'enquête, à l'état parcellaire par la société OCVIA ;

VU l'état parcellaire modifié ci-annexé ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1er :

Sont déclarées cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit de la société SNCF Réseau, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétés ou parties de propriété désignées dans l'état parcellaire ci-annexé, dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier, sur le territoire des communes de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes.

Article 2 :

Une copie du présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et sera affichée pendant un délai minimal d'un mois en mairies de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur général de la société OC'VIA, le président directeur général de SNCF Réseau, les maires des communes de Bernis, Bouillargues, Caissargues, Garons, Milhaud et Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAPO3 - CNM EP4 - COMMUNE DE BERNIS (30)

BERNIS

PROPRIETE 00001

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRES

- Monsieur CHAPTAL Julien Armand Claude, profession inconnue
né le 10/07/1973 à MONTELLIER (34)

et

Madame CUILLE Amélie Charlotte son épouse, profession inconnue
née le 29/10/1977 à NIMES (30)

mariés le 27/03/2004 à GENERAC (30)

demeurant Mas des Pavillons Campagnolle - GENERAC (30510)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
ZC	94	TERRE	Le Gres	26 496	1	117	444	116	26 052
ZC	96	TERRE	Le Gres	10 272	2	115	1 087	114	9 185
ZC	98	TERRE	Le Gres	21 854	3	113	799	112	21 055
					Total		2 330		

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent aux comparants par suite des faits et actes suivants :

Acquisition suivant acte reçu par Maître PROST Notaire à BELLEGARDE en date du 10 décembre 2018 publié au service de la publicité foncière de NIMES le 17 décembre 2018 volume 2018P n°15519.

Lors de l'enquête parcellaire les propriétaires concernés n'ont pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

en pour être annexé à
cet arrêté du ce jour
à la date le

6 FEV. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAPO3 - CNM EP4 - COMMUNE DE BERNIS (30)

BERNIS

Origine de propriété	
PROPRIETE 00003	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	
- COMMUNE DE BERNIS	
Représentée par son Maire	
Commune	
Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 000 367	
MAIRIE Boulevard Charles Mourier - BERNIS (30620)	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect. ZC	N° DP1	Nature CHE		Lieu-Dit LE GRES	Surface	N°	Surface		N°
				218 5			102	218		
							Total	218		

Origine de propriété

Le bien immobilier objet des présentes appartient au comparant pour avoir été issu du domaine public.

Total commune	2 548
----------------------	-------

Total général	2 548
----------------------	-------

SCRIBE Acquisition ©

30/01/2020

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour

Pour le Préfet,
le secrétaire général

6 FEV 2020

François LAUNNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AA04 - CNM EP4- COMMUNE DE BOUILLARGUES (30)

BOUILLARGUES

PROPRIETE 00002

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur FERNANDEZ Jean-Christophe retraité
né le 30/09/1947 à PERREGAUX (ALGERIE)
époux de Madame VIDIER Michele Raymonde
marié le 09/12/1982 à SAUVETERRE (30)
sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Bernard VIDAL, notaire à NIMES, le 25 novembre 1982, préalablement à leur union.
demeurant La Béragère 238 Avenue de Provence - SAUVETERRE (30150)

30/01/2020

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes le **- 6 FEV. 2020**

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

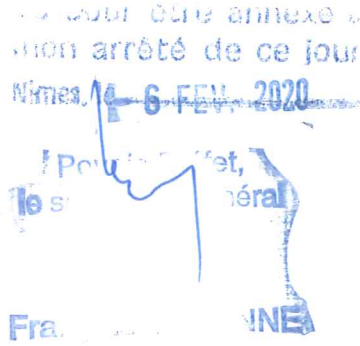
Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
ZL	286	TERRE	Gros Canabier	1 743	4	286	1 743			
ZL	317	VIGNE	Gros Canabier	289	5	317	289			
ZL	311	TERRE	Gros Canabier	211	6	311	211			
ZL	324	VIGNE	Gros Canabier	15 373	7	350	72	348	15 196	
ZL	323	TERRE	Gros Canabier	45	8	349	105			
ZL	316	VIGNE	Gros Canabier	1 842	9	323	45			
ZL	315	VIGNE	Gros Canabier	886	10	352	254	351	588	
ZL	322	TERRE	Gros Canabier	183	11	315	886			
ZL	292	TERRE	Gros Canabier	1 113	12	322	183			
ZL	321	TERRE	Gros Canabier	1 664	13	292	1 113			
ZL	290	TERRE	Gros Canabier	1 055	14	321	1 664			
ZL	319	VIGNE	Gros Canabier	307	15	290	1 055			
ZL	288	TERRE	Gros Canabier	303	16	319	307			
ZL	287	VIGNE	Gros Canabier	2 273	17	288	303			
ZL	313	TERRE	Gros Canabier	724	18	287	2 273			
ZL	173	VIGNE	Gros Canabier	1 546	19	313	724			
ZL	36	TERRE	Gros Canabier	1 330	20	173	1 546			
ZL	37	TERRE	Gros Canabier	1 380	21	36	1 330			
					Total	37	1 380			
						Total	15 483			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP04 - CNM EP4- COMMUNE DE BOUILLARGUES (30)

BOUILLARGUES



30/01/2020

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suite des faits et actes suivants :

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section ZL n°36 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître VIDAL Notaire à LA GRAND COMBE en date du 29 octobre 1911 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 22 novembre 1991 volume 1991P n°11227.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section ZL n°37 :

Echange suivant acte reçu par Maître ALAUX Notaire à NIMES en date du 25 février 1988 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 14 avril 1988 volume 402 n°76.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section ZL n°173, ZL n°286 (issue de ZL n°174), ZL n°292 (issue de ZL n°249 elle-même issue de ZL n°175), ZL 311 (issue de ZL n°32), ZL n°313 (issue de ZL n°172), ZL n°315 et 316 (issue de ZL n°254, elle-même issue de ZL n°183) ZL n°317 (issue de ZL n°285 elle-même issue de ZL n°174), ZL 321 à 324 issues de ZL n°291 elle-même issue de ZL n°249 elle-même issue de ZL n°175) :

Acquisition suivant acte reçu par Maître REMEZY Notaire à NIMES en date du 11 décembre 1979 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 10 janvier 1980 volume 207 n°221.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section ZL n°287 et 288 (issue de ZL 185), section ZL n°319 (issue de ZL n°289 elle-même issue de ZL 187) :

Echange suivant acte reçu par Maître VIDAL Notaire à LA GRAND COMBE en date du 03 janvier 1985 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 19 février 1985 volume 332 n°62.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section ZL n°290 (issue de ZL n°187) :

Acquisition suivant acte reçu par Maître ALAUX Notaire à NIMES en date du 03 mars 1981 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 13 mars 1981 volume 236 n°326.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AA04 - CNM EP4- COMMUNE DE BOUILLARGUES (30)

BOUILLARGUES

PROPRIETE 00003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur BECH Patrick Jean-Michel, retraité
né le 22/08/1959 à ORAN (ALGERIE)
divorcé en premières noces et non remarié de
Madame Blandine Geneviève Marie Louise RANCHER en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NIMES, le 01 août 1986.

ayant conclu en date du 16 mai 2013 un pacte civil de solidarité auprès du Greffe du Tribunal d'Instance NIMES avec Madame Marie-France BERTRAND, née le 11 juin 1959 à SAINT-GILLES.
demeurant Mas Bahourat Bonnice - BOUILLARGUES (30230)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	Surface	N°		Surface
ZI	145	TERRE	Bonnice	9 643	22	197	105	198	9 538
						Total	105		

Origine de propriété

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant savoir :

Attestation de propriété suivant acte reçu par Maître DUGAS, notaire à NIMES en date du 10 avril 1995, publié au service de la publicité foncière de NIMES 2 le 4 mai 1995, volume 1995P, n° 3223.

Etant ici précisé que l'usufruit au profit de Madame Marie-Thérès MOREL veuve BECH est aujourd'hui éteint par suite de son décès survenu à NIMES le 2 octobre 2018.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

Total commune	20 353
Total général	20 353

SCRIBE Acquisition ©

30/01/2020

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le

16 FEV. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP05 - CNM EP4 - COMMUNE DE CAISSARGUES (30)

CAISSARGUES

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - COMMUNE DE CAISSARGUES
 Représentée par son Maire
 Commune
 Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 000 607
 Mairie de Caissargues 16 rue Soulelado - CAISSARGUES (30132)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	Surface	N°		Surface
AL	17	TERRE	Bois De Signan	1 500	1	74	166	75	1 334
					Total		166		

Origine de propriété

Le bien immobilier objet des présentes appartient à la comparante par suite des faits et actes suivants :


Echange suivant acte reçu par Maître QUAILLE Notaire à NIMES en date du 01 mars 1990 publié au service de la publicité foncière de NIMES le 26 mars 1990 volume 1990P n°3356

Total commune 166

Total général 166

SCRIBE Acquisition ©

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour Nîmes, le 6 FEV. 2020

le Maire, 
 Anne

30/01/2020

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AA08 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

30/01/2020

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~13~~ **6 FEV. 2020**

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - Monsieur ALLEZ Elie Jean-Louis, retraité
 né le 25/05/1941 à NIMES (30)
 divorcé en secondes noces et non remarqué de Madame Silvane PAGNI en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NIMES, le 11 janvier 2016.
 demeurant 4 rue des Ecoles - BOUILLARGUES (30230)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)		
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	Surface	N°		Surface	
ZB	380	340	TERRE	Larguier	3 204	1	463	1 702	464	1 502
ZB			TERRE	Larguier	5 877	2	340	5 877		
							Total	7 579		

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suite des faits et actes suivants :

Attestation de propriété suivant acte reçu par Maître GARBUJO Notaire à BOUILLARGUES en date d 26 octobre 2017 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 13 novembre 2017 volume 2017P n°13178.

Partage de succession suivant acte reçu par Maître GARBUJO Notaire à BOUILLARGUES en date d 16 novembre 2017P publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 12 décembre 2017 volume 2017P n°14337.

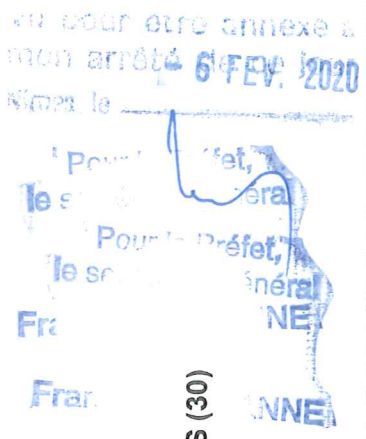
Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

ETAT PARCELLAIRE

30/01/2020

Liste des propriétaires

AAPO8 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)



GARONS

PROPRIETE 00002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - COMMUNE DE BOUILLARGUES
 Représentée par Monsieur Alain DALMAS, Maire
 commune
 Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 000 474
 Hôtel de Ville Parc Municipal - BP 4 - BOUILLARGUES (30230)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
	AL	116	TERRE	Beaucourt	5 616	3			
							172	174	513
							Total 4 279	173	824

Origine de propriété

Le bien immobilier objet des présentes appartient à la comparante par suite des faits et actes suivants :

PV de clôture de remembrement rural en date du 27 juin 1962 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 23 juillet 1962 volume 2 p 2.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAPO8 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

PROPRIETE 00003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - COMMUNE DE GARONS
 Représentée par Monsieur Alain DALMAS, Maire
 Commune
 Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 001 258
 Hotel De Ville Grand Rue - GARONS (30128)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
AL	118	TERRE	Spirel	103	4	118	103		
AL	131	TERRE	Spirel	27	5	171	13	170	14
						Total	116		

Origine de propriété

Le bien immobilier objet des présentes appartient à la comparante par suite des faits et actes antérieurs à 1956.

30/01/2020

vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
 daté, le ~~15~~ **16** FEV. 2020

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAPO8 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

PROPRIETE 00004 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- Monsieur ASTIER Jérôme Marcel, profession inconnue né le 14/08/1971 à NIMES (30) célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité. demeurant La Lieutenante Route De Salon Route Nationale 113 - SAINT MARTIN DE CRAU (13310)

INDIVISAIRE

- Monsieur ASTIER Patrick Séverin Joseph, chef de culture né le 07/05/1968 à NIMES (30) célibataire majeur, déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité. demeurant 26 rue de Garons - BOUILLARGUES (30230)

INDIVISAIRE

- Madame MOSCA Maryse Victorine Marie, retraitée née le 03/04/1949 à NIMES (30) veuve en premières noces et non remariée de Monsieur Marcel, Joseph ASTIER. demeurant 26 rue de Garons - BOUILLARGUES (30230)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface	
AL	127	TERRE	Spirel			127	144	
						Total	144	
							144	

Origine de propriété

Le bien immobilier objet des présentes appartient aux comparants par suite des faits et actes suivants :

En ce qui concerne Madame Maryse MOSCA veuve ASTIER :

Acquisition suivant acte reçu par Maître DUGAT Notaire à MILHAUD en date du 14 octobre 1982 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 03

30/01/2020

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

6 FEV. 2020

Pour le Préfet,

Le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP08 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

Origine de propriété

novembre 1982 volume 275 n°456.

Attestation de propriété immobilière suivant acte reçu par Maître ROQUEFEUIL Notaire à AUBAIS en date du 26 mars 2005 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 24 avril 2015 volume 2015P n°3923.

En ce qui concerne Messieurs Patrick et Jérôme ASTIER :

Attestation de propriété immobilière suivant acte reçu par Maître ROQUEFEUIL Notaire à AUBAIS en date du 26 mars 2005 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 24 avril 2015 volume 2015P n°3923.

Lors de l'enquête parcellaire les propriétaires concernés n'ont pas tous satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

à être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes le ~~6 FEV. 2020~~

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AA08 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

PROPRIETE **00005** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - CENTRE AGRICOLE EUROPEEN
 Représenté par son Président
 SARL NATIONALE
 Inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro : 443 983 630
 Fangarone Route de Bouillargues - GARONS (30128)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	N°	Surface	N°	
ZB	331	TERRE	406	7	331	406		
ZB	330	TERRE	145	8	330	145		
					Total	551		

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suites des faits et actes suivants :

Acquisition suivant acte reçu par Maître BOUAT Notaire à NIMES en date du 21 novembre 2003 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 14 janvier 2004 volume 2004P n°505.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

Vu pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 en date, le 6 FEB 2020

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AA08 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

PROPRIETE 00006		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
INDIVISAIRE			
- Monsieur MARBAT-MILAN Fabien Jean-Marie Michel, auditeur né le 11/05/1973 à NIMES (30) ayant conclu en date du 26 septembre 2007 un pacte civil de solidarité auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de PARIS 17ème avec Madame Corinne Danielle Française née le 04 novembre 1975 à AUBERVILLIERS, demeurant 11-13 rue du Pole Nord - PARIS (75018)			
INDIVISAIRE			
- Monsieur MARBAT-MILAN Jean-Michel Renaud, attaché commercial né le 14/05/1974 à NIMES (30) époux de Madame PASTRE Chrystelle Angélique marié le 28/07/2001 à SAINT PAULET DE CAISSON (30) sous le régime contractuel de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jaclie HARDY, notaire à BOURG SAINT ANDEOL, le 21 mai 2001, préalablement à leur union, demeurant 25 rue des Poudrouzes - SUSSARGUES (34160)			
INDIVISAIRE			
- Monsieur MARBAT-MILAN Jean-Raphaël Bruno, profession inconnue né le 14/05/1974 à NIMES (30) ayant conclu en date du 18 février 2009 un pacte civil de solidarité auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de UZES avec Peggy DIANORI née le 23 octobre 1973 à DENAIN, demeurant La Mirandole 791 Route de Saint Paulet de Caisson - PONT ST ESPRIT (30130)			

30/01/2020

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le _____
- 6 FEV. 2020
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	N°	Surface	N°	
ZA	164	VIG/T	Boutegarde						
				4 634 9	176	44	175	4 590	
					Total	44			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AA08 - CNM EP4 - COMMUNE DE GARONS (30)

GARONS

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suites des faits et actes suivants :

Attestation de propriété immobilière suivant acte reçu par Maître DEIMON Notaire à NIMES en date du 18 novembre 1992 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 7 décembre 1992 volume 1992P n°11341

Lors de l'enquête parcellaire les propriétaires concernés n'ont pas tous satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

Total commune 12 713

Total général 12 713

SCRIBE Acquisition ©

30/01/2020

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nimes, le

6 FEV. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP16 - CNM EP4 - COMMUNE DE MILHAUD (30)

MILHAUD

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - DEPARTEMENT DU GARD
 Représenté par son Président
 Département
 Inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro : 223 000 019
 Service du Patrimoine 3 Rue Guillemette - NIMES CEDEX 9 (30044)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
BL	108	CH	Grand Campagnol	2 414	1		162	598	
BL	107	LANDE	Grand Campagnol	604	2	165	24	164	565
BL	60	SOL	Grand Campagnol	229	3	167	2	163	1 227
						169	226	166	602
						Total	252	168	3

Origine de propriété

Les bien immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suite des faits et actes suivants :

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section BL n°60 :

Acquisition suivant acte administratif en date du 13 mai 2004 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 17 juin 2004 volume 2004P n°7580.

Attestation rectificative en date du 01 septembre 2004 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 30 septembre 2004 volume 2004P n°12080.

30/01/2020

Enjoint être annexé à mon arrêté de ce jour
 Nîmes, le

- 6 FEV. 2020

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP16 - CNM EP4 - COMMUNE DE MILHAUD (30)

MILHAUD

Origine de propriété

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section BL 107 et 108 :

Acquisition suivant acte administratif en date du 03 mai 2005 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 05 mai 2005 volume 2005P n°8104.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 6 FEV 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP16 - CNM EP4 - COMMUNE DE MILHAUD (30)

MILHAUD

PROPRIETE 00002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - COMMUNE DE MILHAUD
 Représentée par son Maire
 Commune
 Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 001 696
 Mairie - Hôtel de Ville 1 rue Pierre Guerin - MILHAUD (30540)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
BL	111	VER	Grand Campagnol	177	4	161	106	160	71
BL	112	CH	Grand Campagnol	341	5	158	337	159	4
						Total	443		

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suite des faits et actes antérieurs à 1956.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

Vu pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour

Nîmes le ~~06~~ **06** FEV. 2020

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP16 - CNM EP4 - COMMUNE DE MILHAUD (30)

MILHAUD

PROPRIETE **00003** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - COOP AGRICOLE DU GARD
 CAG
 5 rue Bidaine – NIMES (30000)
 PROPRIETAIRE
 - SOCIETE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE DES PRODUCTEURS
 DE FRUITS ET LEGUMES DE COSTIERES ET VISTRENQUES
 Représenté par M. Dominique TOULEMONDE, Président du CA
 Société Anonyme
 Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro : 61-B-82
 Marché Gare de Saint Césaire – NIMES (30000)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste	Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit		
BL	110	CH	Grand Campagnol	67	67		
				Total	110	67	
						67	

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant par suite des faits et actes suivants :
 Acquisition suivant acte reçu par Maître FADAT Notaire à MILHAUD en date du 16 février 1967 publié au service de la publicité foncière de NIMES le 03 avril 1967 volume 7110 n°3.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

vu pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 Nîmes, le 6-FEV-2020

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- Madame BRUSQUET Fabienne Odette Marie, retraitée
née le 11/05/1955 à NIMES (30)
épouse de Monsieur CHAREYRE Christian Marcel Auguste
mariée le 04/06/1977 à NIMES (30)
demeurant Batiment de l'Armaille 18 Allée Michel Nostradamus - BOURG LES VALENCE (26500)

INDIVISAIRE DECEDE

- Monsieur BRUSQUET Jacques Germain Jean, retraité
né le 19/09/1957 à NIMES (30)
divorcé en premières noces et non remarié de Madame Josiane VÉLAY en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NIMES, le 04 janvier 1990.
demeurant Mas De Pau 9070 Route De Generac - NIMES (30900)
Décédé à NIMES le 19 septembre 2018.

HERITIER PRESUME DE M BRUSQUET Jacques

- Monsieur BRUSQUET Alexandre Jean Jacques, profession inconnue
né le 07/07/1982 à NIMES (30)
époux de Madame ANTONELLI Malika
marié le 08/03/2013 à HONG KONG (CHINE)
demeurant 238 wan chai road 6/f wan chai - HONG KONG (CHINE)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface	
KA	86	TERRE	Valdebane Nord Ouest	1 880	1	86	1 880	
IX	96	TERRE	Valdebane Sud Ouest	15	5	96	15	
						Total	1 895	

30/01/2020

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~6 FEV. 2020~~

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

30/01/2020

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 FEV. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent aux comparants par suite des faits et actes suivants :

Attestation de propriété immobilière suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 30 août 2004 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 22 septembre 2004 volume 2004P n°11728.

Donation suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 24 janvier 2005 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 09 février 2005 volume 2005P n°1714.

Lors de l'enquête parcellaire les propriétaires concernés n'ont pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

*Application de l'article 82 de décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 modifié, conformément aux dispositions de l'article R 132-2 du code de l'expropriation :
- Succession inconnue de Monsieur Jacques BRUSQUET*

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USFRUITIERS

- Monsieur ROCHET Henri Lucien, retraité
né le 27/11/1950 à BEUCAIRE (30)

et

Madame JANSSEN Joëlle Thérèse Yvonne son épouse, retraitée
née le 20/01/1954 à ALES (30)
mariés le 22/09/1973 à LE CRES (34)
demeurant 4 Ter Chemin de La Motte - GENERAC (30510)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur ROCHET Nelly Joëlle, profession inconnue
né le 05/07/1978 à NIMES (30)

ayant conclu en date du 2 mars 2009 un pacte civil de solidarité auprès du Greffe du Tribunal d'Instance de NIMES avec Monsieur MOLINA Christophe, né le 10/03/1976 à Lons-le-Saunier (Jura).
demeurant 9 Lotissement Andre Christol 35d Rue De Beaucaire - GENERAC (30510)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
IX	173	CH	Valdebane Sud Ouest	4 075	180	37	179	4 038	
					Total	37	37		

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent aux comparants par suite des faits et actes suivants :

Acquisition suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 14 juin 2006 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 06 juillet 2006 volume 2006P n°8244.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16-01-2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00005 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - GFA DE VALDEBANE
 Représenté par sa Gérante, Madame Véronique RIERA
 Groupement Foncier Agricole
 Immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 319 213 906 RCS NIMES
 Domaine de Bois Fontaine - NIMES (30000)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
IY		279	TERRE	Valdebanne Sud Ouest	922	279	922			
					7	Total	922			

Origine de propriété

L'immeuble objet des présentes appartient au comparant savoir :

Apport suivant acte reçu par Maître REMEZY Notaire à NIMES en date du 03 janvier 1980 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 15 Février 1980 volume 210 n°199.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

Vu pour être annexé à mon arrêté de l'Etat, 2020

Nîmes, le
 Pour le Préfet,
 le secrétaire général
 François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00006 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Madame ALEZ prénom inconnu , profession inconnue
née à DATE ET LIEU DE NAISSANCE INCONNUS
épouse de Monsieur LAPIERRE Henri
demeurant Le Village - NERS (30360)

PROPRIETAIRE PRESUME

- Monsieur LAPIERRE Henri
demeurant Chemin Pont Romain - BLAUZAC (30700)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
IY	220	TAILL	VALDEBANE SUD OUEST	3 792	8	292	1 202	291	2 590
						Total	1 202		

Origine de propriété

Le bien immobilier objet des présentes appartient à la comparante par suite de faits et actes antérieurs à 1956.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nîmes, le

FEV, 2020
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00009 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PRENEUR AUX TERMES D'UNE EMPHYTEOSE

- SCEA LES COSTIERES

Représenté par son Gérant, Monsieur Didier MIOLLAN

Société Civile d'Exploitation Agricole

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés 489 289 710 RCS NIMES

MAS MISTRAL lieudit : Sautebraut - BELLEGARDE (30127)

PROPRIETAIRE BAILLEUR

- S.C.E.A.M

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE MEDITERRANEE

Représentée par son Gérant, Cyril COMTE

Société Civile Agricole

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 775 887 375 RCS NIMES

Domaine du Chateau de la Tuille 571 chemin de la Tuilerie - NIMES (30000)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
IL	87	SOL	Valdebane Est	316	106	242	107	74	
					Total	242			

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent aux comparants par suite des faits et acte suivants :

En ce qui concerne la société SCEAM :

Acquisition suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 18 janvier 2012 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 14 février 2012 volume 2012P n°2524.

30/01/2020

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 6 FEV. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général
Francis MALLAN

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

Origine de propriété

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 24 avril 2012 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 02 mai 2012 volume 2012P n°5470.

Emphytéose suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 18 janvier 2012 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 14 février 2012 volume 2012P n°2527.

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 24 avril 2012 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 02 mai 2012 volume 2012P n°5471.

En ce qui concerne la Société LES COSTIERES SCEA :

Emphytéose suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 18 janvier 2012 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 14 février 2012 volume 2012P n°2527.

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître CUILLE Notaire à GENERAC en date du 24 avril 2012 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 02 mai 2012 volume 2012P n°5471.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nimes, le

- 6 FEV. 2020

Pour le Préfet
le secrétaire général

François LALANNE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00010 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- G.F.A DU DOMAINE DE LA TUILERIE

Représenté par sa Gérante, Madame Chantal SERRES.

Groupement Foncier Agricole

Immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 316 610 781 RCS NIMES

Route de Saint Gilles Mas de la Tuilerie - NIMES (30000)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	N°	Surface	N°	
IL	59	TAILL	Vaidebane Est	17	103	3	102	8 732	
IL	61	CH	Vaidebane Est	18	101	23	100	361	
IL	62	CH	Vaidebane Est	19	99	84	98	201	
					Total	110			

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent à la comparante par suite des faits et actes suivants :

Apport à société suivant acte reçu par Maître FADAT, Notaire suivant acte en date du 15 mars 1974 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 19 avril 1974 volume 77 n°342.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 16 Janv. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Fra... DALAN... E

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- GFA DU DOMAINE DE GOUBINS

Représenté par son Gérant, Monsieur Jean ITHURRALDE

Groupement Foncier Agricole

Immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 350 537 940 RCS NIMES

Chemin des Canaux - NIMES (30000)

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Nîmes, le **6 FEV. 2020**

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

30/01/2020

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
IL	68	VIG/T	Mas De Goubin	45 911	111	951	110	44 960	
					Total	951			

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent aux comparants par suite des faits et actes suivants :

Acquisition suivant acte reçu par Maître BOUAT Notaire à NIMES en date du 29 décembre 1994 publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 23 février 1995 volume 1995P n°2067.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00012 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
 PROPRIETAIRE
 - COMMUNE DE NIMES
 Représentée par son Maire
 Commune
 Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 001 894
 Mairie Place de l'Hôtel de Ville - NIMES (30000)

Mode	Sect.		N°	Nature	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	IL	IH			Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
			85	SOL	Mas De Goubin	433	23	85	433			
			156	SOL	Le Garrigas	21	32	156	21			
								Total	454			

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant pour avoir été issus du domaine public.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

30/01/2020

vu pour être annexé à
 mon arrêté de ce jour
 Nîmes, le 9 FEV 2020

Pour le Préfet,
 le secrétaire général

FRANÇOIS LALANDE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AAP19 - CNM EP4 - COMMUNE DE NIMES (30)

NIMES

PROPRIETE 00013 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- COMMUNE DE NIMES
Représentée par son Maire
Commune

Inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 213 001 894
Mairie Place de l'Hôtel de Ville - NIMES (30000)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
	IL	DP1	CHE		21	108	21			
	IL	DP2	CHE		14	109	14			
	IK	DP3	CHE		181	104	181			
	IH	DP4	CHE		184	179	184			
						Total	400			

Origine de propriété

Les biens immobiliers objet des présentes appartiennent au comparant pour avoir été issus du domaine public.

Lors de l'enquête parcellaire le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R 131-7 du Code de l'Expropriation (Art.5 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

Total commune 6 213

Total général 6 213

SCRIBE Acquisition ©

30/01/2020

pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nimes, le

6 FEV. 2020

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE